



**Kubski Grégoire, Pasquier Nicolas**

Discrimination des lecteurs sudistes dans le cadre des prêts interbibliothèques

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.12.20

DICS

## Dépôt

Un obstacle récent restreint depuis le 9 décembre 2020 les possibilités pour les citoyennes et citoyens du sud du canton d'accéder aux livres du nord, et en particulier ceux issus des larges fonds de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Alors que l'argent étatique lié à la culture est investi très majoritairement dans le nord du canton, ce nouvel obstacle est symboliquement fort et ne peut demeurer sans suite.

En cette fin d'année 2020, la BCU intègre le réseau commun SLSP (Swiss Library Service Platform)<sup>1</sup>, qui regroupe les autres bibliothèques universitaires de Suisse notamment. Or, cela a des impacts, apparemment non-anticipés, sur les prêts interbibliothèques tant pour la bibliothèque du Musée gruérien à Bulle que pour les bibliothèques du Collège du Sud et de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), qui ne font pas partie du réseau SLSP. Cela aura une conséquence très concrète : l'augmentation de 400 % du coût des prêts interbibliothèques, soit de 3 francs à un minimum de 12 francs pour la demande de prêt d'un livre de la BCU pour un lecteur ou une lectrice du sud.

Il ressort pourtant de l'art. 22 al. 1 let. i LICE que la BCU a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique dans le canton. Or l'augmentation de ces tarifs a pour conséquence directe d'obérer le développement de la lecture publique. La bibliothèque du Musée gruérien et celles du Collège du Sud et de l'EPAC ont une fonction claire de service public et il n'est pas souhaitable que leur mission soit rendue plus difficile par des barrières nouvellement érigées.

Par ailleurs, alors que l'on souhaite que les collégiennes et collégiens ainsi que les candidates et candidats à la maturité professionnelle n'utilisent pas uniquement des sources en ligne mais également des sources papier, pour les travaux de maturité notamment, cette augmentation du prix reviendrait à donner un signal plus que négatif à l'égard de l'usage des sources documentaires sur papier, pourtant riches et précieuses. La promotion de la pluralité de l'accès aux sources est essentielle et doit être soutenue. Une nouvelle inégalité de traitement crasse apparaît ainsi entre les jeunes fréquentant les collèges et écoles professionnelles de la ville de Fribourg qui ont un accès rapide à la BCU et ceux du sud du canton pour lesquels la distance empêche un accès facile à la BCU.

En conséquence, les soussignés requièrent une réponse du Conseil d'Etat sur les points suivants :

1. Est-il souhaitable que les lecteurs et lectrices du sud soient défavorisés par rapport à ceux du nord dans le cadre du prêt interbibliothèques ?

<sup>1</sup> <https://www.fr.ch/bcu/actualites/discovery-fribourg-freiburg-remplace-explore>

2. Est-il reconnu que la bibliothèque du Musée gruérien et celles du Collège du Sud et de l'EPAC offrent un service public nécessaire ?
  3. Un accord est-il prévu pour accorder des tarifs préférentiels aux bibliothèques fribourgeoises non-membres du réseau SLSP et en particulier pour celles précitées ?
  4. Quelles sont les mesures envisageables et envisagées pour éviter de péjorer économiquement les lecteurs du sud du canton ?
  5. Le Conseil d'Etat souhaite-t-il promouvoir la pluralité de l'accès aux sources pour ses étudiant-e-s de manière égalitaire ?
-